

« Innov Jeunes » est un appel à projet par la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes de **11 à 25 ans**.

Les projets doivent être **initiés et portés par les jeunes**, ces derniers doivent être accompagnés par une structure « support » (association, junior association, collectivité territoriale).

Les fonds locaux alloués à ces projets sont limités.

Objectifs

- Favoriser **l'autonomisation** des jeunes en les accompagnant dans leurs projets ;
- Susciter leur initiative en favorisant la **prise de responsabilité** ;
- Contribuer à leur **épanouissement** et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Champs d'action

Sciences/techniques
Culture
Solidarité-internationale
Numérique
Humanitaire
Environnement
Vie-locale

Non prioritaires :

Les projets sportifs pourront bénéficier d'un financement sous réserve que les jeunes s'inscrivent dans une véritable démarche en assurant la conception et la mise en œuvre dudit projet.

Actions exclues du financement de l'appel à projets

- ✚ Sorties organisées par les établissements scolaires ;
- ✚ Accueils destinés uniquement à des mineurs encadrés par les personnels habituels des établissements ou services médico-sociaux ;
- ✚ Activités organisées par les Maisons des adolescents ;
- ✚ Financement des études, de la formation ou des stages de jeunes ;
- ✚ Séjours linguistiques ;
- ✚ Participation à des compétitions sportives ;
- ✚ Activités habituelles des structures dont la vocation est d'accueillir des jeunes de 11/17 ans ;
- ✚ Tout déplacement hors du territoire métropolitain ;
- ✚ Toute action bénéficiant déjà d'un financement Caf.

Conditions cumulatives

- ✓ Les projets doivent être à l'initiative de jeunes âgés de **11 à 25 ans** révolus en privilégiant le public des 13-17ans. Une attention particulière sera portée aux projets favorisant **la mixité**.
- ✓ Les jeunes doivent être **porteurs** du projet.
- ✓ Les projets doivent s'appuyer sur **un adulte référent** chargé d'accompagner les jeunes : il jouera un rôle prépondérant dans la mobilisation des jeunes en créant les conditions favorables à leur implication et à leur participation active dans la mise en œuvre du projet. Son profil est déterminant ; c'est pourquoi il devra être qualifié et expérimenté.
- ✓ L'adulte référent assurera le lien avec les **partenaires locaux**.
- ✓ Dès que les jeunes sollicitent la structure, l'adulte référent doit prendre **contact avec le Chargé de Conseil et de Développement Territorial** (coordonnées sur le Caf.fr) afin de préciser le cadre de la démarche et d'organiser une rencontre avec les jeunes.
- ✓ Les projets doivent s'inscrire dans une dynamique partenariale ; ils devront mobiliser une partie **d'autofinancement et/ou un cofinancement** public ou privé.
- ✓ Les projets doivent associer les **familles** des jeunes.
- ✓ Les jeunes devront présenter leur projet devant un **jury** de sélection
- ✓ Les jeunes s'engagent à organiser une **restitution** de leur projet dont la forme est laissée à l'appréciation de chaque groupe.

Nature des dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement

ou

Dépenses d'investissement

hors financement du poste de l'adulte référent

Modalités de financement

de **500 à 1500 €** par initiative

Les fonds accordés seront versés à la structure de rattachement de l'adulte référent.

Modalités de règlement

La subvention sera versée **après la réalisation** du projet sur production des factures liées à l'investissement, du compte de résultat et du bilan de l'action (en respectant les rubriques de la trame proposée).

L'action devra être mise en œuvre obligatoirement dans le courant de l'année 2024



CALENDRIER 2024 INNOV' JEUNES

Informer le Chargé de Conseil et de Développement de votre territoire ou jeunesse

JUSQU'AU 30 AVRIL

Compléter le dossier sur **Caf.fr**
Rubrique Partenaires/Vous êtes gestionnaires de structures/subventions et autres aides financières

Présentation du projet par les jeunes devant un jury de sélection

MERCREDI 12 JUIN

1 projet sélectionné pour représenter notre département au concours national Innov' Jeunes

Passage en CAS pour validation des projets

JUILLET